FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

REGLEMENT FINANCIER
DE LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
SAISON 2026/2027

CONDITIONS PARTICULIERES AUX DISPOSITIONS FINANCIERES
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

(Titres V et VI des Règlements Généraux)

Validé lors du Comité Directeur du 26 mai 2026
A valider lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2026

Projet

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 Paris – Téléphone : 01 43 42 51 51 – Mail : ligue@idfrugby.fr
www.ligueidf.ffr.fr - N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z – N° Organisme de Formation : 11756037475

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Gestion Administrative

Provision licences assurances Page 3
Provision frais d'arbitrage Page 3
Cotisations des associations Page 4
Droits d'engagement des équipes Page 4
Coûts des mutations Page 5
Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association Page 5
Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs Page 5
Billetterie Page 6
Service Civique Page 6
Retour des boucliers Page 6
Cotisation des partenaires Page 6
Disposition Particulière Page 6

Gestion Sportive

Frais de déplacement des officiels de match Page 7
Barème disciplinaire Page 9
Formation des éducateurs / entraîneurs Page 10
Formation des arbitres Page 10

Projet

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Administrative

1 – Provision licences assurances

Les clubs qui n'ont pas une équipe Une (masculine ou féminine) au niveau fédéral sont tenus de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], en début de saison, une provision à valoir sur le montant des licences assurances validées, par la FFR.

Ce montant est de 50 % du total des licences de la saison 2025/2026 (saison N-1).

Cette provision devant être réglée par chèque, celui-ci sera remis à l'encaissement à partir du 1er février 2027.

2 – Provision frais d'arbitrage

Chaque club qui **participe à des compétitions régionales** : féminines (M18 et +18), jeunes (M16 et M19), séniors est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], une provision à valoir sur les frais de déplacement des arbitres selon l'échéancier ci-dessous.

Echéancier :

- 1er versement : avant le 15/10/2026
- 2ème versement : avant le 15/12/2026
- 3ème Versement : avant le 15/02/2027

Montant de chaque versement :

- Clubs Fédéraux : **500 €**
- Clubs Régionaux : **700 €**

Ces versements doivent être effectués, **exclusivement**, par virement selon le RIB ci-dessous.



SOCIETE GENERALE — RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire du Compte : LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
9 RUE OMER TALON
75011 PARIS

Domiciliation : SAINT DENIS (04025)

Identification nationale (RIB)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30003	04025	00050413800	35

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

Projet

3 - Cotisation des associations

La participation des associations au fonctionnement de la LIFR est fixée comme suit :

	Club	Club uniquement « Rugby Loisir » et « Rugby à 7 »
Cotisation annuelle	**350 €**	**110 €**
Abonnement annuel Bulletin Officiel LIFR	**100 €**	**100 €**
Cotisation « licenciés » *	**4 € / licencié**	**4 € / licencié**

** Le nombre de licenciés pris en compte est celui arrêté au 31 mars*

4 - Droits d'engagement des équipes

Ces droits s'élèvent, concernant les compétitions régionales officielles et challenges à :

150 €	par équipe « **Plus de 18 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe de « **Moins de 19 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe de « **Moins de 16 ans masculins** » engagée
150 €	par équipe « **Plus de 18 ans féminines** » engagée
100 €	par équipe « **Moins de 18 ans Féminines** » engagée
50 €	par « **École de Rugby** » engagée
60 €	par équipe « **Rugby Loisir +** » engagée

Dans le cas d'un rassemblement, c'est le club support qui est débité des frais ci-dessus.

Le dossier de demande de rassemblement complet devra être adressé à la LIFR au plus tard :

- **Le 15 juillet 2026** pour les demandes de rassemblements à l'identique de la saison 2025-2026.
- **Le 31 juillet 2026** pour les autres rassemblements.

Toute demande déposée au-delà de la date ci-dessus ou incomplète fera l'objet d'une tarification supplémentaire de 200 € sur les frais d'engagement, en cas de rassemblement validé par la LIFR.

Par ailleurs, les frais d'inscription à un tournoi « Rugby Loisir Sans Plaquage » (Coupe et Féria) organisé par la LIFR sont de **40 € par équipe** au profit du club organisateur.

Concernant les compétitions de rugby à 7 et les clubs, hors Ile-de-France, les droits d'engagement font l'objet d'une convention et/ou d'un cahier des charges spécifiques.

Projet

5 – Coût des mutations

Le coût des mutations pour la saison 2026/2027 sera le suivant :

Compétitions	Montant Total	Dont part FFR	Dont part LIFR
1ère Division Professionnelle - TOP 14 2ème Division Professionnelle - PRO D2	**254 €**	174 €	80 €
Nationale Nationale 2 1ère Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2 Féminine	**147 €**	87 €	60 €
2ème Division Fédérale 3ème Division Fédérale Fédérale Féminine 1 Fédérale Féminine 2	**115 €**	65 €	50 €
Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3 Féminines Régionale à X	**84 €**	44 €	40 €
Ecoles de Rugby	**15 €**		15 €

6 – Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association

Pour la gestion des autorisations de jouer dans une seconde association, la LIFR applique, sur chaque demande des frais de gestion de **10 €** sauf pour les féminines.

7 – Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs

Dans le cadre de l'activité de la Ligue Régionale, il est demandé aux Comités Départementaux et aux Clubs d'assurer certaines prestations.

Pour la réalisation de ces prestations, hors Cahier des Charges spécifique, la Ligue Régionale accordera une aide **maximale par personne** de :

Forfait journalier comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café, collation • Repas du midi	**20 €**
Forfait ½ journée comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café	**5 €**
Repas sportif (y compris réunion des officiels de match)	**20 €**
Collation	**5 €**
Repas dirigeants	**35 €**

Les factures des Clubs et Comités Départementaux devront être transmises à financier@idfrugby.fr dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de l'évènement pour être réglées.

8 – Billetterie

Pour les matches internationaux et rencontres de phase finale de TOP 14, la LIFR applique, dès la réservation, sur chaque place vendue des frais de gestion de 10 % du prix du billet.

9 – Service Civique

Pour la gestion des Services Civiques, la LIFR applique, sur chaque contrat des frais de gestion de **20 € par mois**.

10 – Retour des boucliers de Champions Régionaux

Les clubs Champions Régionaux devront retourner le bouclier au Siège de la LIFR au minimum 1 mois avant la date de la finale de la saison suivante.

En cas de retard de l'envoi du bouclier, une somme de **500 €** sera débitée au club fautif.

En cas de dégradation du bouclier, une somme de **700 €** sera débitée au club fautif.

En cas de perte du bouclier, une somme de **1 000 €** sera débitée au club fautif.

11 – Cotisation Partenaires

	1ère année	Années suivantes
Cotisation annuelle	**500 €**	**1 000 €**

12 - Disposition particulière

Le Comité Directeur ou le Bureau de la LIFR pourra prendre toutes décisions qu'il jugera conformes à l'intérêt général du Rugby, sur toutes les dispositions financières qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

Projet

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Sportive

1 - Frais des officiels de match

Les frais des officiels de match comprennent :

- Les frais de trajet
- Une indemnité représentative de frais divers

Les fiches de frais devront être transmises à frais-officiels@idfrugby.fr dans un délai maximum d'un mois pour être réglées.

Remarque : Les officiels de match doivent respecter les modalités de l'article 617-14 des Règlements Généraux de la FFR concernant la déclaration des indemnités représentatives de frais.

a) Les Frais de trajet

L'indemnité kilométrique de transport est fixée à :

- **0,45 € / km**, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus (Les kilomètres sont déterminés selon la référence internet : www.viamichelin.fr - itinéraire le plus rapide).
- Remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets quittance

Pour les supervisions (Arbitres et Représentants Fédéraux) hors territoire de la Ligue Régionale, les kilomètres sont plafonnés à 400 km (aller-retour) et le co-voiturage est à privilégier.

b) Les indemnités représentatives de frais divers

Pour les Championnats, Challenges et Trophées Régionaux (matchs secs)

Arbitre	**70 €**
Arbitre Assistant	**60 €**
Superviseur	**50 €**
Coach, Coordinateur et Conseiller en Arbitrage	**50 €**
Représentant Fédéral	**60 €**
Evaluateur RF	**50 €**
Délégué Sécurité	**50 €**

Pour les matches amicaux (matchs secs)

Arbitre	**50 €**
Arbitre Assistant	**50 €**

Pour les autres compétitions régionales (plateaux, tournois, …)

Arbitre	**75 €**
Coordinateur	**50 €**

Projet

Pour les écoles de rugby

Représentant Départemental	**50 €**

c) Le mode de paiement

Le paiement des frais (frais de trajet + indemnité représentative de frais divers) sera effectué suivant le tableau ci-dessous (hors Cahier des Charges Spécifique) :

<table>
<tr><th></th><th>Arbitres</th><th>Arbitre Assistant</th><th>Superviseurs</th><th>Coachs, Coordinateurs et Conseillers en Arbitrage</th></tr>
<tr><td>Championnats régionaux</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association demandeuse ou par l'association sous le coup d'une sanction.</td><td colspan="2" rowspan="6">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.</td></tr>
<tr><td>Tournois</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Plateaux à 7, Xrugby à 7 et à X</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Matchs amicaux</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Matchs des phases finales (y compris la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur le terrain d'un des 2 clubs (matchs secs)</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.</td></tr>
<tr><td>Matchs des phases finales (hors la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur terrain neutre (matchs secs)</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.</td></tr>
<tr><td>Matchs des Finales des Championnats régionaux, Challenges et Coupes régionales sur terrain neutre (matchs secs)</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.</td><td colspan="2"></td></tr>
</table>

Projet

Concernant les frais qui seront débités aux clubs (qui apparaitront sur le relevé du club à la Ligue), il sera demandé par versement bimensuel une provision pour couvrir ces frais (Cf Gestion administrative > Paragraphe Provision frais d'arbitrage).

d) Représentants Fédéraux et Délégués Sécurité :

Leurs frais sont réglés par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés :

- Au(x) club(s) demandeur(s) ou suite à une décision du Conseil Régional de Discipline.
- Au club recevant pour les compétitions régionales sauf les finales régionales sur terrain neutre.
- Au club recevant pour les rencontres des compétitions jeunes nationales (Crabos, Alamercery, Gaudermen, National U16 et National U18).

e) Représentants Départementaux « Ecole de Rugby » :

Leurs indemnités forfaitaires sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Elles sont imputées à 50 % au Comité Départemental du club organisant le plateau et le solde reste à la charge de la LIFR.

2 – Barème disciplinaire

1er et 2ème carton jaune (hors même rencontre)	**15 €**
2ème carton jaune au cours de la même rencontre pour la même personne inscrite sur la feuille de match	**150 €**
3ème carton jaune pour la même personne dans des rencontres différentes au cours de la saison 2026/2027	**150 €**

Les autres montants appliqués sont ceux définis dans le règlement et barèmes disciplinaire de la FFR (Titre V).

Projet

3 - Formation des éducateurs / entraîneurs

Pour la saison 2026/2027, les frais d'inscription aux formations (montant Net de TVA) sont les suivants :

		Si l'éducateur fait sa formation en 2 ans	Si l'éducateur fait sa formation en 3 ans
Module d'accompagnateur	**150 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N1	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Baby Rugby	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Initiation/Découverte	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Développement	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Perfectionnement	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Optimisation	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral « STAPS »	**150 €**		
Recyclage Brevet Fédéral et Certificat	**150 €**		
VAEF Brevet Fédéral	**150 €**		
Certification de Qualification Professionnel (CQP)	**2 300 €**		
VAEF CQP	**150 €**		
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	**8 700 €**		
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV » (DEJEPS)	**9 420 €**		

4 - Formation des arbitres

Pour la saison 2026/2027, les frais d'inscription aux formations d'arbitre, applicables à tous les clubs soumis ou non à une obligation relatée dans la charte de l'arbitrage, sont les suivants :

Formation ACF : 1 arbitre du Club	**300 € par arbitre**
Formation ACF : 2 arbitres du Club	**200 € par arbitre**
Formation ACF : au-delà de 2 arbitres du Club	**150 € par arbitre**

ACF = Arbitre en Cours de Formation

Projet